Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

UNE PREMIÈRE NORME QUÉBÉCOISE SUR LES FAUTEUILS ROULANTS

QUÉBEC, 5 mars 2019 — Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) publie aujourd'hui une première norme québécoise sur les fauteuils roulants. La norme BNQ 6645-001 établit des exigences minimales afin d'assurer la sécurité de l'occupant(e) ainsi que la fonctionnalité, la maniabilité, la solidité et la résistance des fauteuils roulants dans les environnements où ils sont susceptibles d'être utilisés. Elle veille également à ce que la documentation destinée aux utilisateurs fournisse les renseignements nécessaires au choix d'un fauteuil roulant répondant aux besoins de l'occupant(e).

La norme BNQ 6645-001 s'applique aux fauteuils roulants à propulsion manuelle (FMA), aux fauteuils roulants à propulsion motorisée (FMO) et aux bases de positionnement (BPO). La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) y fera dorénavant référence dans les appels d'offres pour l'achat de fauteuils roulants.

Le projet de normalisation sur les fauteuils roulants a été lancé en mars 2017 à la suite d'une demande de la RAMQ. Un comité de normalisation représentatif des groupes d'intérêt a été créé par le BNQ. Quatorze experts et organisations ont contribué à l'élaboration du contenu technique de la norme BNQ 6645-001 approuvée par consensus. Une consultation publique a également été menée : plus de 180 commentaires ont été reçus et évalués.

Les organisations membres du comité de normalisation sont : Amylior, Association du transport urbain du Québec (ATUQ), Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Chaudière-Appalaches, Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale (CIUSSS-CN), Centre interdisciplinaire de recherche en réadaptation et intégration sociale (CIRRIS) du CIUSSS-CN, Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN), Équipements adaptés Physipro, Invacare Canada, Motion Composites, Ordre des ergothérapeutes du Québec (OEQ), Orthofab, Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), Société d'habitation du Québec (SHQ).

Le BNQ a dirigé les travaux du comité et s'est assuré du respect du processus de normalisation consensuelle régi par les règles de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Citations

«Le BNQ est fier de publier cette norme sur les fauteuils roulants, une première au Québec et sans précédent en Amérique du Nord. En travaillant de concert avec les parties intéressées, le BNQ fournit des solutions de normalisation efficaces qui répondent aux besoins du milieu.»

- Jean Rousseau, directeur principal
du Bureau de normalisation du Québec

« Le citoyen étant au cœur de nos préoccupations, cette nouvelle norme vient appuyer la RAMQ dans son souci de procurer à ses clientèles des aides motrices qui répondent à des exigences de sécurité, de maniabilité et de solidité.»

- Marco Thibault, président-directeur général
de la Régie de l'assurance maladie du Québec

En savoir plus

La norme peut être téléchargée gratuitement sur le site web du BNQ à l'adresse www.bnq.qc.ca/fr/normalisation/protection-et-surete/fauteuils-roulants.html

À propos du Bureau de normalisation du Québec

En affaires depuis plus de 50 ans, le Bureau de normalisation du Québec est l'organisme de référence pour la normalisation et la certification au Québec. Mandaté par le gouvernement du Québec, il développe des normes consensuelles et des programmes de certification en conformité avec les règles de l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Le BNQ est accrédité par le Conseil canadien des normes (CCN).
Pour plus d'information sur le BNQ : www.bnq.qc.ca.

– 30 –

Renseignements :

Annie Morin
Conseillère en communication
Bureau de normalisation du Québec (BNQ)
Téléphone : 418 659-1550 poste 2520
Courriel : annie.morin@criq.qc.ca